

CM 05-08-2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 14 août à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue

Etaient présents : M. Delrue, Mme Boché, Mme Lemaître, M. Fauquembergue, Mme Reynaert, Mme Castain, M. Fourrier, M. Turbant, M. Lemaire, M. Gardon

Absents excusés : Mme Alexandre donne pouvoir à Mme Boché ;

Absents : M. Feret, M. Vandermolen, M. Fares

Secrétaire de séance : M. Lemaire

Début de la séance à 18 h 35 suivant l'ordre du jour.

1°) Délibération Choix du Prestataire de service ALSH.

Deux prestataires ont répondu à l'appel d'offre :

- Léo Lagrange ;

- l'UFCV ;

Après étude et demande d'informations complémentaires aux deux candidats, la proposition offrant une meilleure qualité de prestation de services a été retenue.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, retiennent l'association UFCV et votent 11 voix pour.

2°) Organisation du service de cantine ;

En raison des travaux, la cantine se déroulera dans la grande salle de la Salle Polyvalente. Pour permettre aux associations d'utiliser cette salle le soir une personne sera embauchée deux heures par jour pour nettoyer la salle et la cuisine pendant la durée des travaux sous contrat d'un an reconductible. La société Gouze nettoiera la petite salle, le couloir et les toilettes, le soir.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré votent 11 voix pour.

3°) Informations sur les résultats de l'appel d'offre pour les travaux écoles, alsh et cantine ;

M. le Maire informe les membres du Conseil sur les résultats de l'appel d'offres pour les travaux écoles, ALSH et cantine ;

Le montant total étant supérieur à la prévision de l'architecte, il faut relancer le lot 2 pour la charpente.

4°) Délibération autorisant M. le Maire à signer l'emprunt pour les travaux écoles, l'Alsh et cantine ;

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré autorisent M. le Maire à souscrire l'emprunt d'un montant de 350 000 € à taux fixe sur 20 ans au taux de 0.98 %, périodicité annuelle, auprès de la Caisse d'épargne des Hauts de France et votent 11 voix pour.

5°) Délibération autorisant M. le Maire à signer la convention d'utilisation des chemins communaux par l'entreprise Roquette;

M. le Maire fait lecture de la Convention d'autorisation d'utilisation des chemins communaux et de remise en état.

Une indemnité 4,40 € TTC par hectare pour l'épandage sera attribuée à la Commune ;

Cette somme pourra servir pour la réfection ou le débroussaillage des chemins, s'il est nécessaire d'apporter des cailloux, l'entreprise en mettra à disposition au tarif de 4.00 € HT la Tonne.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré autorisent M. le Maire à signer la convention et votent 11 voix pour.

6°) Questions et informations diverses

- Etat de situation sur le PLU.

- Problème de stationnement : les voitures ne sont pas autorisées à stationner sur les trottoirs piétons dans l'ensemble du village. Le trajet entre l'école et la salle polyvalente va devenir quotidien pendant la durée des travaux.

L'ordre du jour, étant épuisé.

Fin de séance à 20 h 20